

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 04/12/2007

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GROSTABUSSIAT Georgette, GROSSIORD Suzanne, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés :	BLANC Freddy qui donne procuration à SCHMIDT Francesca GAGLIARDINI Joëlle NEMBRINI Nathalie
Absents :	GAUTHIER-CLERC Maurice
Secrétaire de séance :	JOUFFROY Catherine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14/11/2007 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. GINDRE Nicolas, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Information sur le Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR)

I. DISCUSSION AVEC LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

M. le Maire rappelle le principe des élections du Conseil Municipal des Jeunes et le courrier de M. Maurice GAUTHIER-CLERC, conseiller municipal, animateur du CMJ souhaitant mettre un terme à sa fonction.

Lors de la séance du 14/11/2007, l'assemblée avait décidé d'inviter les membres du CMJ afin de savoir s'ils souhaitent poursuivre leur mandat jusqu'aux élections municipales de mars 2008.

Seul, un membre du CMJ était présent à cette séance accompagné de Mme Colette VANDEL, animatrice. L'élu présente les projets réalisés au cours de l'année (conférence avec M. Christian GINTER, marathonien du désert, collecte de vêtements pour l'association St Michel le Haut, chasse aux œufs de Pâques). La confection d'un char prévu pour la fête de la courge n'a pu être réalisée par manque d'effectif.

M. le Maire propose de rediscuter du fonctionnement et du rôle des élus du CMJ en les impliquant plus étroitement dans la vie communale de manière à aborder des questions pratiques ou des problèmes de société.

L'élu présent se charge de contacter les autres membres afin de connaître leur décision et leurs attentes. Charge leur est donnée de fixer une nouvelle rencontre.

II. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2007

M. le Maire fait le point sur les dépenses de fonctionnement réalisées à ce jour et à prévoir jusqu'au 31/12/07. Un dépassement au compte 61551 (entretien de matériel roulant) induit par des réparations de véhicules non prévues, et au compte 616 (Primes d'assurances) suite à l'achat du bâtiment de la Poste, obligent à prendre une décision modificative.

Concernant le chapitre 012 (charges de personnel), le choix de l'embauche d'un personnel contractuel pour la réalisation des travaux de la bibliothèque plutôt que par une entreprise nécessite un réapprovisionnement des comptes de personnel non titulaire.

M. le Maire propose les écritures suivantes :

Chapitre 011 charges à caractère général

616D Primes d'assurances	+ 566.00€
61551D Entretien matériel roulant	+ 2200.00€
022 D Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2766.00€

Chapitre 012 charges de personnel

6413D Personnel non titulaire	+ 2100.00€
6451D Cotisations URSSAF	+ 200.00€
6453DCotisations caisses retraite	+ 1800.00€
022 D dépenses imprévues de fonctionnement	- 4100.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à ces décisions modificatives.

III. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE

Suite à une réunion Maire-Adjoints et un entretien avec M. le Directeur, M. le Maire propose de définir une somme par enfant et par jour, ce qui permettrait à l'équipe pédagogique d'être mieux au fait sur les aides auxquelles elle peut prétendre. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'allouer une subvention de 7.50€ par jour et par élève pour les séjours pédagogiques avec hébergement dans la limite de 7 jours annuels et 5€ par élève pour les voyages scolaires.

Par ailleurs, il est rappelé le courrier de M. BOUTON, sollicitant une subvention exceptionnelle pour une classe de découverte à Rumilly du 17 au 19/01/2008. S'appuyant sur la délibération susmentionnée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité alloue une participation de 7.50€ par jour et par élève soit la somme de 360 € et autorise le versement de cette somme en janvier 2008 avant le vote du budget primitif.

IV. BAIL LOCATION BUREAU DE POSTE ET LOCATION DE L'APPARTEMENT

Mme Catherine JOUFFROY informe l'assemblée du contenu du bail commercial entre La Poste et la commune pour une durée de 9 ans. Le loyer annuel hors charges et hors taxe s'élève à 3335.64€ avec une révision sur l'Indice National du Coût de la Construction publié par l'INSEE du 2^{ème} trimestre 2007. La date de prise d'effet est fixée au 26/10/2007.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le bail.

Par ailleurs, M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de location de l'appartement en l'état du bâtiment de la Poste. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de louer cet appartement avec un loyer mensuel de 370€ en précisant qu'aucune dépense de rafraîchissement ne sera engagée par la collectivité pendant l'occupation des lieux, et autorise M. le Maire à signer le bail pour une durée d'un an, afin de pouvoir engager des travaux de réfection.

V. ELECTIONS MUNICIPALES 2008

M. le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent être candidat à leur succession lors des élections municipales de mars 2008.

Trois élus envisagent de poursuivre leur mandat électoral, deux n'ont pas pris leur décision et le reste de l'assemblée ne souhaite pas se représenter.

Les absents à cette séance seront consultés sur leur choix.

VI. COURRIERS DIVERS

A) COURRIER DE M. LE PREFET

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet adressé à Mme la Présidente du SIVOS Bellecombe - Les Molunes - Les Moussières concernant la dérogation scolaire qu'il a lui même accordée à l'enfant REBOULLET-DELABBE et qu'il maintient, n'ayant aucun motif de la retirer.

Copie de ce courrier adressé à M. le Maire de Septmoncel pour information.

B) RECETTE DE VENTE DE BOIS PAR ADJUDICATION

- M. le Maire informe l'assemblée de la vente de bois sur le secteur des Moulins par l'intermédiaire de l'Office National des Forêts. La scierie CHEVEAUX de Cuiseaux a acquit le lot « à port de camion » pour la somme de 26 360.80€ payable en quatre échéances dont une sur le budget 2007. Les coûts d'exploitation doivent être pris en charge par la Commune.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) PROJET BOULANGERIE

Suite à l'intervention de M. le Maire par rapport aux avis de l'architecte conseil de l'Equipement concernant le projet de réhabilitation du bâtiment de la Fraternelle, une réunion a eu lieu le 29/11/07 avec toutes les parties concernées.

Il en résulte que le permis de construire sera accepté par les services de l'Equipement après quelques aménagements apportés sur le projet. La démolition du bâtiment existant démarrera prochainement.

D'autre part, il s'avère que la parcelle AL 165 sera nécessaire à la construction du bâtiment. Le propriétaire de ladite parcelle est favorable à discussion.

B) EXPOSITION DE NOEL

« Septmoncel s'expose » sera l'appellation de l'exposition annuelle qui aura lieu du 21/12/07 au 06/01/2008. Différents artistes de Septmoncel présenteront leurs œuvres : peintures, aquarelles, sculptures métalliques, photos. Le vernissage aura lieu le vendredi 21 décembre à 18h30 dans la salle d'honneur de la mairie.

C) PRET A POSTER

M. le Maire fait part de la proposition de prêt à poster élaborée par les services de la Poste. La composition graphique est prise en charge par la Poste. La collectivité s'engage à financer 20% du tirage minimum fixé à 1500. Après discussions, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition si le tirage peut-être assuré pour les fêtes de fin d'année. Dans le cas où cela n'est pas réalisable, une composition sera refaite pour le début de l'année 2008.

D) TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

M. Patrick GINI présente le récapitulatif du coût des travaux de la bibliothèque. Le montant total s'élève à 22130.24€, salaire compris.

E) PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PETITES RANDONNEES

M. Nicolas GINDRE informe l'assemblée sur le projet en cours concernant le PDIPR, sachant que la validation par le Conseil Général se fera courant 2008. Le Département participe à l'entretien et à l'investissement des itinéraires classés à hauteur de 50%, la différence étant financée par la Communauté de Communes. Concernant le territoire de Septmoncel, la liste des sentiers soumis à inscription sera soumise pour validation au Conseil Municipal en janvier 2008 incluant le GR Pays, les circuits VTT et les gorges du Flumen. D'autre part si la collectivité désire créer de nouveaux circuits, elle devra en assumer les coûts et la garantie en termes d'assurance, le Département ne financera pas de nouveaux circuits. Une convention entre les propriétaires et le Conseil Général sera rédigée.

Séance levée à 23H15

Affiché le 11/12/2007

Le Maire,

Raphaël PERRIN